



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2022/30/FIN/CCAS

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2022

OBJET : FINANCES

Exercice 2022 – Budget principal - Décision modificative n° 1 (DM).

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Porto-Vecchio, régulièrement convoqué le dix-neuf octobre 2022, s'est réuni à la salle de réunion du COSEC de la Ville de Porto-Vecchio – Rue Pierre de Coubertin, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI, Michel GIRASCHI, Vincent GAMBINI, Nathalie CASTELLI, Paule COLONNA CESARI, Anne TOMASI, Laetitia MANONNI, Jean LORENZONI, Don Pierre CORSI, Samad EL MOUSSAOUI.

Absents : Didier LORENZINI, Nathalie MAISETTI, Etienne CESARI, Natacha SANTUCCI, Jean-Toussaint MATTEI.

Secrétaire de séance : Jean LORENZONI, nommé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire, Président du C.C.A.S. soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2021 ont été approuvés par l'assemblée délibérante le 05 avril 2022 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice 2022 adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2021.

Cette première décision modificative budgétaire intervient pour la section de fonctionnement afin d'intégrer une correction sur les prévisions budgétaires des dépenses au chapitre 011 « Charges à caractère général ».

En conséquence, il convient de procéder à des ajustements de crédits pour la section de fonctionnement, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2022. Certains postes de dépense au chapitre 011 « Charges à caractère général » ont été surestimés et la mise en place de certaines actions, dispositifs ont dû être reportés.

Les principales modifications proposées sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », le compte n° 6168 « Assurances » est débité de la somme de 10 000 € et le compte 6188 « Autres frais divers » est débité de la somme de 25 000 €.

Il convient donc de modifier les autorisations budgétaires initiales du Budget Primitif 2022 en supprimant et en modifiant certains crédits selon le tableau ci-dessous.

Les modifications permettent de diminuer le montant des dépenses du Budget Primitif 2022 et de diminuer ainsi la subvention communale d'équilibre.

Récapitulatif par compte

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Compte	BP 2022 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
011 – Charges à caractère général	6168 - Assurances	11 500 €	- 10 000 €	1 500 €
	6188 – Autres frais divers	25 000 €	- 25 000 €	0 €
TOTAL MOUVEMENT			- 35 000 €	

Récapitulatif par chapitre

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	BP 2022 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
011 – Charges à caractère général	105 936 €	- 35 000 €	70 936 €
TOTAL MOUVEMENT		- 35 000 €	

Dans la section de fonctionnement, en recettes, le chapitre 74 « Dotations et participations », le compte 7474 « Participations Communes » est débité de la somme de 35 000 €.



Récapitulatif par compte

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Compte	BP 2022 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
74 - Dotations et participations	7474 – Participations Communes	521 897 €	- 35 000 €	486 897 €
TOTAL MOUVEMENT			- 35 000 €	

Récapitulatif par chapitre

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	BP 2022 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
74 - Dotations et participations	546 447.47 €	- 35 000 €	511 447.47 €

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du budget Principal.

Le Conseil d'Administration,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif 2022 et le compte administratif 2021, adoptés le 05 avril 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 pour le budget principal comme détaillé ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », le compte n° 6168 « Assurances » est débité de la somme de 10 000 € et le compte 6188 « Autres frais divers » est débité de la somme de 25 000 €.

Il convient donc de modifier les autorisations budgétaires initiales du Budget Primitif 2022 en supprimant et en modifiant certains crédits selon le tableau ci-dessous.

Les modifications permettent de diminuer le montant des dépenses du Budget Primitif 2022 et de diminuer ainsi la subvention communale d'équilibre.

Récapitulatif par compte

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Compte	BP 2022 (RAR + voté)	Proposition	TOTAL
011 – Charges à caractère général	6168 - Assurances	11 500 €	- 10 000 €	1 500 €
	6188 – Autres frais divers	25 000 €	- 25 000 €	0 €
TOTAL MOUVEMENT			- 35 000 €	

Récapitulatif par chapitre

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	BP 2022 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
011 – Charges à caractère général	105 936 €	- 35 000 €	70 936 €
TOTAL MOUVEMENT		- 35 000 €	

Dans la section de fonctionnement, en recettes, le chapitre 74 « Dotation et participations », le compte 7474 « Participations Communes » est débité de la somme de 35 000 €.

Récapitulatif par compte

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Compte	BP 2022 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
74 - Dotations et participations	7474 – Participations Communes	521 897 €	- 35 000 €	486 897 €
TOTAL MOUVEMENT			- 35 000 €	

Récapitulatif par chapitre

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	BP 2022 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
74 - Dotations et participations	546 447.47 €	- 35 000 €	511 447.14 €

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du budget Principal.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.



La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	x

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT,
Jean-Christophe ANGELINI

